



Communiqué de presse  
10 décembre 2019

## [Avis de l'ADEME] Les projets d'énergies renouvelables participatifs un double bénéfique pour la transition énergétique et pour les citoyens

A l'occasion des premières Assises nationales des énergies renouvelables citoyennes organisées à Montpellier, l'ADEME souligne l'importance des projets d'énergies renouvelables (EnR) participatifs pour l'accélération de la transition énergétique, en particulier les projets à gouvernance locale. Dans son « Avis de l'ADEME » publié ce jour, l'Agence insiste sur la complémentarité des deux modalités de financement participatif et met l'accent sur les projets EnR à gouvernance locale, portés par et pour les territoires. Des conseils pour la viabilité de ces projets, leurs bénéfices pour les collectivités, les particuliers ainsi que pour les porteurs de projets sont également présentés. Enfin, l'Avis met en avant les opportunités et les améliorations possibles du dispositif.

### Les deux grands types de projets

Les projets d'énergies renouvelables (EnR) participatifs, qui peuvent concerner tous types d'énergie renouvelables (le plus souvent éolien et photovoltaïque, mais également méthanisation, bois énergie...), recouvrent deux principaux types de projets différents :

- **Les projets à gouvernance locale** (souvent appelés « projets citoyens »)

Les citoyens et/ou les collectivités s'impliquent dans la gouvernance en étant actionnaires et donc décisionnaires, avec une rémunération possible sous la forme de dividendes et/ou de réinvestissement dans des projets locaux de maîtrise des consommations d'énergie (sensibilisation, rénovation, mobilité...). Les collectivités de toutes tailles et leurs groupements (syndicats d'énergie, entreprises publiques locales...) ont un rôle clef dans l'essor des projets d'EnR à gouvernance locale grâce à leurs prérogatives en matière d'énergie et de planification, leur connaissance du territoire et leur rôle de facilitateur et mobilisateur auprès des habitants. Ce type de projet permet également d'augmenter, pour les développeurs, les chances de succès des projets et leur adhésion par les riverains en rendant plus transparente et concertée leur démarche de développement, en nouant des partenariats avec les acteurs locaux très en amont.

- **Les projets à financement participatif via le crowdfunding**

Une fois le développement du projet terminé (étude de faisabilité réalisée et permis obtenu), les citoyens prêtent leur argent, souvent via des plateformes de crowdfunding, et bénéficient d'une rémunération sous la forme d'intérêts. Ces projets constituent un moyen simple pour les particuliers de **flécher leur épargne** vers des projets vertueux du point de vue de l'environnement grâce à des produits financiers présentant des taux attractifs par rapport au marché et avec des risques maîtrisés, mais sans implication dans la gouvernance.

## Un atout pour la transition énergétique et des bénéfices pour les acteurs impliqués

**L'ADEME encourage les collectivités et les particuliers à participer aux projets d'énergies renouvelables (EnR). Pour les collectivités**, c'est un moyen de favoriser l'appropriation locale des projets et leur intégration, et d'optimiser leurs retombées socio-économiques sur les territoires, en particulier lorsqu'il y a gouvernance locale. **Pour les citoyens**, ces projets sont une façon de passer à l'action et de s'impliquer en faveur de la transition énergétique.

Au-delà de ces bénéfices, la montée en puissance des projets d'EnR participatifs constitue également **pour les banques** de détail une opportunité pour renforcer la transparence et l'impact des produits financiers proposés aux particuliers, en les fléchant, plus massivement qu'aujourd'hui, vers les secteurs clés de la transition écologique et solidaire que sont les EnR.

Pour l'ADEME, **les pouvoirs publics** doivent poursuivre leur accompagnement des projets en minimisant les risques financiers portés par les investisseurs citoyens ou publics. Progressivement, les incitations données par l'Etat doivent être soumises à des exigences plus fortes concernant la part de capital détenu par les citoyens et les collectivités pour conforter la cohérence territoriale et temporelle des financements citoyens avec les caractéristiques des projets EnR.

### Focus sur l'Occitanie

Organisé à Montpellier le 10 décembre par l'ADEME, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, La Banque des Territoires et l'Association Energie Partagée, les 1ères Assises Nationales des EnR citoyennes sont l'occasion de rassembler les acteurs qui sont déjà passés à l'action ou pas, de partager les savoirs, les expériences et surtout de mieux connaître les bonnes pratiques et les écueils à éviter pour construire des projets partagés et fédérateurs pour un territoire ainsi que les bénéfices que de tels projets représentent.



En Occitanie, la Région et l'ADEME soutiennent le développement de ce type de projets depuis 2014, via un appel à projets annuel. On dénombre aujourd'hui plus de 90 sociétés coopératives et citoyennes de production d'énergie renouvelable en Région Occitanie, dont 46 sont lauréates de l'appel à projet. Elles bénéficient d'une aide financière pour l'émergence de leurs projets (études de faisabilité technico-économiques, juridiques et communication) puis d'une aide à l'investissement (une prime citoyenne pour 1€ citoyen récolté, 1€ région versé à hauteur de 100 000€). 21 structures portent un ou plusieurs projets en exploitation représentant plus de 27MW dont plus de 4000 actionnaires citoyens et près de 50 collectivités engagées dans la gouvernance des sociétés de projets. D'après une évaluation de la dynamique dont les résultats seront présentés aux Assises, 1€ de soutien financier à ces projets permet de générer 50€ de retombées locales. Cette dynamique est accompagnée par l'association ECLR (Énergies Citoyennes Locale et Renouvelables Occitanie), relais régional d'Energie Partagée Association. 80 % des projets concernent la production d'électricité à partir du solaire photovoltaïque au sol ou sur toitures mais, depuis 2018, de nouvelles filières se développent dont celle du bois énergie.

+ d'information sur le site de l'ADEME Occitanie : <https://occitanie.ademe.fr/expertises/territoires-en-transition/energies-renouvelables-cooperatives-et-citoyennes>

## En savoir plus :

- **Avis de l'ADEME sur « Les projets ENR participatifs »** : <https://www.ademe.fr/avis-lademe-projets-denergies-renouvelables-participatifs>
- **Site des 1ères assises nationales des énergies renouvelables citoyennes** : <https://www.ademe.fr/actualites/manifestations/1eres-assises-nationales-energies-renouvelables-citoyennes>
- **Infographie grand public sur les ENR participatives** : <https://www.ademe.fr/comment-contribuer-a-projet-denergie-renouvelable>
- **Etude Energie Partagée sur les retombées économiques** : <https://energie-partagee.org/etude-retombees-eco>
- **3 questions à Lilian Carpenè, économiste à l'ADEME** : <https://presse.ademe.fr/2019/12/les-projets-denr-citoyens-3-questions-a-lilian-carpene.html>

### Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)